

CONJOINT COLLABORATEUR

Pour le conjoint collaborateur

- Attestation de conjoint collaborateur (à retirer au C.F.E.).
- Un pouvoir, si nécessaire.

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

- Modification..... 48,70 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de..... 70,00 € Net de taxe

Formulaire

- [Imprimé P2](#) en deux exemplaires signés en original.



Observations, pratique Greffe : une copie d'un document d'identité ainsi qu'une copie du livret de famille est demandée lors de l'inscription du conjoint collaborateur pour celui-ci.

